



Barème des honoraires gestion et location 2023

HONORAIRES DE GESTION COURANTE

- Biens à usage d'habitation : 6.5 % HT soit 7.8% TTC du loyer annuel + charges
- Garages / parkings : 10 % HT soit 12 % TTC du loyer annuel
- Frais de clôture de dossier : rendu de l'ensembles des documents 100 € HT soit 120 € TTC
- Frais administratifs : 20 € HT soit 24 € TTC par an et par lot
- Locaux commerciaux : 6.5% HT soit 7.8% TTC du loyer annuel
- Locaux professionnels : 6.5 % HT soit 7.8% TTC du loyer annuel + charges

Les frais et honoraires ainsi définis ci-dessus ne rémunèrent que les services considérés relevant d'une gestion normale des biens.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Service et frais non compris dans la mission courante	HT	TTC
Aide à la déclaration de revenus fonciers	60 €	72 €
Suivi des travaux :		
- Jusqu'à 500 € TTC	Inclus	Inclus
- Entre 501 et 1000 € TTC	2 %	2.4 %
- Au-delà de 1001 € TTC	4 %	4.8 %
En cas de sinistre, frais de suivi	70 € HT / h	84 € TTC / h
Réunion d'expertise	70 € HT / h	84 € TTC / h
Contentieux	70 € HT / h	84 € TTC / h
Garantie Loyers impayés (paiement au mois)		2.3 % / lot
Accompagnement rénovation énergétique / montage dossier	70 € HT / h	84 € TTC / h

Barème des honoraires de Location

- Honoraires d'entremise et négociation : 83.33 € HT soit 100 € TTC à la charge exclusive du bailleur
- Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat : 8 € TTC / m² habitable à la charge du bailleur et du locataire
- Réalisation d'état des lieux : 3 € TTC / m² habitable
- Evaluation non suivie d'un mandat de location ou gérance : 100 € HT soit 120 € TTC
- Etat des lieux garages ou autre locaux non habitables : 3€ TTC/m² avec un minimum de 150€ TTC

Barème des honoraires

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur.

BIENS A USAGE D'HABITATION	
6 000 €	Pour les biens de moins de 100 000 €
6 %	De 100 001 à 250 000 €
5 %	Au-delà de 250 001 €

TERRAINS	
4 000 €	Pour les terrains de moins de 30 000 €
4 500 €	De 30 001 € à 50 000 €
5 000 €	De 50 001 € à 70 000 €
6 000 €	De 70 001 à 100 000 €
6 %	Au-delà de 100 001 €

LOCATION	
Frais d'entremise et de négociation	100 € à charge du bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	8€ TTC/m ² habitable à la charge du bailleur et du locataire
Frais d'Etats de Lieux	3 € TTC/ m ² à la charge du bailleur et du locataire

ESTIMATION	
150 €, offert en cas de mise en vente à l'agence	

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 02/05/2023 et du mandat numéro 791

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial